

## Les compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace.**
  1. "Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire" et "Zone d'aménagement concertée".
  2. Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur.
- **Développement économique.**
  1. Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
  2. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
  3. Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).**
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.**
- **Eau.**
- **Élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).**

## Les compétences supplémentaires

- **Protection et mise en valeur de l'environnement.**
  1. Le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
- **Action sociale d'intérêt communautaire.**
- **Assainissement des eaux usées.**
- **Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes, création et gestion.**

## Autres compétences supplémentaires

- **Petite Enfance**
  1. Compétence en matière de création, de coordination, d'organisation et de gestion.
- **Enfance**
  1. Compétence en matière de création, d'aménagement, de coordination, d'organisation et de gestion.
- **Jeunesse**
  1. Compétence en matière de coordination, d'organisation, de gestion des accueils éducatifs organisés dans les collèges du territoire.
  2. Compétence en matière de pilotage et de coordination de la politique publique territorialisée en matière de jeunesse et des dispositifs contractuels qui en découlent.
  3. Compétence en matière de soutien technique en ingénierie éducative sur le volet Jeunesse auprès des communes.
- **Insertion**
  1. Compétence pour la mise en œuvre d'une politique d'insertion des populations en difficulté.
- **En matière de tourisme**
  1. Compétence en matière de tourisme pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique.
  2. L'aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes.
  3. Le développement touristique du lac de Thésauque
- **En matière de sentiers de randonnée**
  1. Élaboration d'un schéma de développement des itinéraires non motorisés.
- **Culture**
  1. Compétence en matière de culture pour le soutien des manifestations et actions culturelles de dimension intercommunale.
- **Réseau de communication électronique.**